

OPAO : Architecture de la Réforme Participative en Nouvelle-Calédonie

(Version 1.0 — Dossier plaidoyer à destination du Congrès et du CESee)

1. Résumé exécutif

Ce dossier propose la mise en place d'une architecture institutionnelle intégrant la participation citoyenne permanente au sein du Congrès, et la déprovincialisation structurée par transfert progressif des compétences vers les communes et des assemblées citoyennes locales. L'objectif est de restaurer la confiance démocratique, fluidifier les processus de décision, optimiser les budgets administratifs et renforcer la cohésion sociale.

2. Contexte institutionnel

La Nouvelle-Calédonie traverse une crise de confiance démocratique amplifiée par la complexité administrative, la lenteur décisionnelle et la fragmentation territoriale. Les provinces ont été, en leur temps, un outil de stabilisation, mais génèrent désormais des coûts de fonctionnement élevés et des doublons avec les communes.

Le rapport d'étude de juin 2025 ouvre la voie à l'institutionnalisation de la participation citoyenne permanente, intégrant panels, assemblées et droits de suite. Ce dossier s'inscrit dans cette continuité.

3. Diagnostic

- Doublons administratifs provinciaux
- Faible lisibilité démocratique
- Délais de décision prolongés
- Déconnexion entre élus et citoyens

Conséquences : défiance politique, tensions sociales, inefficacité budgétaire.

4. Opportunités syntropiques

Le syntropisme propose une architecture distributive inspirée du vivant : - diversification des sources de richesse - autonomie énergétique locale (hydro, méthanisation) - valorisation agro-forestière - économie circulaire - biomasse (algues, chanvre)

Ces filières peuvent financer la démocratie directe, réduire les imports et créer des emplois.

5. Proposition OPAO

- Assemblée citoyenne permanente territoriale
- Panels thématiques courts tirés au sort
- Droit de suite sur les recommandations
- Comité de garants indépendant

- Plateforme numérique transparente

6. Déprovincialisation structurée

Transfert progressif de compétences : - Cohésion sociale → communes - Développement économique → communes + tissu associatif - Transition énergétique → communes + coopératives citoyennes

Les structures provinciales deviennent des cellules d'expertise transitoires.

7. Architecture institutionnelle proposée

- Commune : noyau décisionnel local
- Assemblée citoyenne : chambre de maturation
- Congrès : synthèse et arbitrage
- CESee : expertise sociale et économique

8. Financement syntropique

Revenus potentiels : - algoculture (cosmétiques, biomatériaux, pigments) - chanvre (textile, biomasse, construction) - agroforesterie (bois, fibres, aliments) - méthanisation (biogaz communal) - hydro/micro-turbines locales

9. Tableau budgétaire prévisionnel (transfert provincial → communal)

Poste budgétaire	Budget actuel (estimation)	Transfert proposé	Utilisation prévue
Administration provinciale	100%	-40%	Assemblées citoyennes
Développement social	100%	-30%	Programmes communaux
Transition énergétique	100%	-20%	Micro-projets hydro/métha
Culture	100%	-25%	Ateliers participatifs

Gain estimé : réallocation de 28% vers gouvernance citoyenne territoriale.

10. Plan de transition (5 ans)

1. Année 1 : Pédagogie et tests pilotes
2. Année 2 : Panels citoyens à échelle provinciale
3. Année 3 : Transferts de compétences prioritaires
4. Année 4 : Consolidation communale
5. Année 5 : Convention institutionnelle participative

11. Indicateurs d'impact

- temps de décision
- taux de satisfaction citoyenne
- cohésion sociale territoriale
- autonomie énergétique
- création d'emplois circulaires

12. Risques et mitigations

- Résistance politique → concertation coutumière
- Fatigue citoyenne → rotation courte
- Clientélisme → comité de garants

13. Conclusion politique

Cette réforme reconnecte institutions et citoyens, renforce la cohésion sociale, réduit les coûts structurels et ouvre la voie à une Nouvelle-Calédonie syntropique, autonome et pacifiée.